

Formation spécifique dite “Passerelle” du transport routier de voyageurs

Décret du n°2007-1340 du 11 septembre 2007 – Arrêté du 3 janvier 2008

Public

Tout conducteur d'un véhicule de plus de 9 places assises débutant dans sa vie professionnelle en tant que conducteur du transport routier de voyageurs.

Pré-requis

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie D ou ED en cours de validité ou d'un permis reconnu conformément aux articles R.222-1, R.222-2 et R.223-3.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard de la qualification initiale de conducteur de transport de marchandises.

Objectifs

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de reconnaître, d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

Programme sur une durée de 35 heures

Accueil et présentation de la formation 0 h 30

Thème 1 / Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité : 15 h 30 *

- Les caractéristiques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, les possibilités de l'informatique embarquée, l'optimisation du carburant
- Les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique
- Le chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers
- L'application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile (2 heures 30 de conduite individuelle dont 0 heure 30 peut être au maximum effectuée en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial)

* dont 11 pour la pratique de la conduite (10 h de conduite et 1h de commentaires pédagogiques)

Thème 2 / Application des réglementations : 5 h

- La réglementation sociale européenne applicable au transport routier de voyageurs: les temps de conduite et de repos, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)
- La réglementation applicable aux différentes composantes du secteur transport de voyageurs, urbain et non urbain, en national et international et notamment les différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé

Suite au verso >

Formation spécifique dite “Passerelle” du transport routier de voyageurs

Thème 3 / Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : 7 h

- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence
- La sécurité dans les transports scolaires
- Les principes de la gestion des situations conflictuelles
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt

Thème 4 / Service, logistique : 4 h

- les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- l'environnement économique du transport routier de voyageurs, l'organisation du marché et le rôle des acteurs économiques et institutionnels

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage 3 h

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Formation sur véhicule

Validation

Délivrance d'une attestation conforme à la réglementation en vigueur. Valable 5 ans.